

## COREE DU NORD

### Violations systématiques et massives

AI publie ce mois-ci un rapport sur les violations des droits de l'homme en Corée du Nord, qui contient des informations sur les prisonniers d'opinion, les "disparitions" et les conditions de vie dans les camps de détention \*. Les éléments recueillis sont loin d'être complets, mais le rapport indique qu'il s'agit de violations graves et répandues des droits de l'homme.

L'information concernant les préoccupations des droits de l'homme en Corée du Nord est sévèrement restreinte et difficile à vérifier. Il n'existe pas de médias indépendants ni de groupes de surveillance des droits de l'homme dans le pays, et il est aussi très difficile d'y pénétrer.

Selon les renseignements disponibles, des centaines de milliers de personnes auraient été victimes de "disparition", de torture et d'exécution sommaire depuis les années 60. Des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées, dont certaines pour leurs opinions. Les autorités le démentent, mais en 1991 un officiel a déclaré à AI qu'environ un millier de personnes se trouvaient dans trois camps de "rééducation" répartis sur le territoire, et que certaines étaient internées pour activités "hostiles à l'Etat". AI estime que beaucoup d'autres sont actuellement en détention.

Shibata Koza, arrêté en 1964, est peut-être toujours prisonnier d'opinion. S'il est vivant, il a maintenant 62 ans. On a signalé sa présence dans un camp de "rééducation" fin 1990, mais depuis l'on est sans nouvelles de lui. Sa femme et ses enfants ont pu être emprisonnés aussi.

Un autre homme, a été arrêté en décembre 1962 avec sa femme et ses deux enfants, apparemment par des fonctionnaires du ministère de la sécurité de l'Etat. Selon des sources non officielles, ils seraient encore en vie. Mais depuis 11 ans leurs proches n'ont pu ni les voir, ni correspondre avec eux.

Les prisonniers politiques des camps sont détenus dans des conditions déplorables. Selon d'anciens détenus, beaucoup de ceux qui y ont été internés sont morts de faim, de froid ou de maladie.

La peine de mort semble fréquemment infligée. Chaque année au moins 100 prisonniers seraient exécutés, mais les autorités persistent dans leur refus de mettre les statistiques officielles à la disposition d'AI.

Parfois les condamnés à mort sont exhibés lors de rassemblements publics avant d'être exécutés. En novembre 1992, un homme qui aurait été accusé de "vandalisme" et de "divergence idéologique" a été exécuté publiquement devant une foule nombreuse, dans la ville de Hamhung.

La population civile est sous le strict contrôle idéologique des autorités et du Parti des travailleurs de Corée, au pouvoir. Les prisonniers accusés de "divergence idéologique" et d'autres "crimes contre-révolutionnaires" auraient été condamnés à mort et exécutés. De telles exécutions ont été signalées par des témoins en novembre 1992 ; selon les Nord-Coréens, elles seraient fréquentes.

AI a lancé un appel aux autorités nord-coréennes, pour leur demander de libérer tous les prisonniers d'opinion et de rendre compte du sort des "disparus" nommément désignés dans le rapport.

\* AI Index : ASA 24/03/93

**TUNISIE****Morts en garde à vue**

Depuis le mois d'avril 1991, au moins neuf détenus sont morts en garde à vue ; certains d'entre eux auraient été torturés à mort. Les autorités tunisiennes n'ont effectué aucune enquête sur ces cas, ni traduit les responsables en justice.

Mouldi Ben Omar est mort en garde à vue le 17 janvier 1992. Arrêté début novembre 1991, il avait été illégalement maintenu 25 jours en garde à vue. Lors de sa première présentation au tribunal, le 4 décembre 1991, il a affirmé avoir été torturé, et son avocat a confirmé qu'il avait des cicatrices et marchait avec difficulté. Le tribunal a fait droit à la requête de l'avocat pour un examen médical, le 18 janvier 1992, mais Mouldi Ben Omar n'était pas présent à l'audience du 22 janvier. Le tribunal a noté son absence due au fait que les services pénitentiaires ne l'avaient pas présenté.

Mais le 21 janvier, des policiers avaient déjà informé sa femme de son décès la veille. La cause du décès ne lui a pas été communiquée ; et quand on l'a amenée au cimetière pour l'enterrement on ne l'a autorisée à voir que son visage tuméfié. Par la suite des codétenus de son mari lui ont dit qu'il était mort le 17 janvier. Les demandes répétées de la famille et de l'avocat, qui souhaitaient l'ouverture d'une enquête et l'autopsie du corps, sont restées sans réponse.

Al a plusieurs fois porté cette affaire à l'attention des autorités mais n'a reçu aucune réponse.

Depuis plus de deux ans, Al demande aussi instamment une enquête sur les décès de Faisal Barakat, Rachid Chammakhi et d'autres détenus qui sont morts après avoir subi la torture.

L'absence de toute enquête sur des violations aussi flagrantes des droits de l'homme laisse à penser qu'elles sont commises en toute impunité et tacitement approuvées aux plus hauts niveaux de l'Etat.

**Ancienne URSS****Plus de sanctions pour les pratiques homosexuelles**

Les lois héritées de l'ex-URSS interdisant les relations homosexuelles entre adultes consentants, ont disparu du code pénal de la Russie, du Kazakhstan et de la Lituanie.

La Russie a annoncé la mise en liberté de tous ceux qui étaient incarcérés aux termes d'une législation prévoyant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Selon le ministère de la Justice, 25 hommes avaient été emprisonnés en Russie en 1992 pour relations homosexuelles librement consenties. Apparemment aucun prisonnier n'était détenu pour ce délit en Lituanie ni au Kazakhstan.

Dans l'ex-URSS, il était difficile d'évaluer le nombre des poursuites, étant donné l'absence de statistiques officielles et la réprobation qui entourait ce délit. Des sources indépendantes ont fréquemment dénoncé les mauvais traitements et sévices sexuels infligés en prison aux homosexuels par des codétenus, souvent avec la complicité officielle.

La pratique de l'homosexualité consentie a cessé d'être une infraction pénale tout d'abord en Ukraine, en décembre 1991, puis en Lettonie et en Estonie, en 1992.

**BRESIL**

Sept "enfants des rues" et un jeune homme qui vivait avec eux ont été tués par des balles - tirées par la police semble-t-il - dans le centre de Rio de Janeiro, le 23 juillet. Au cours du seul premier semestre 1993, au moins 328 enfants et adolescents ont été tués dans l'Etat de Rio de Janeiro.

Des tueurs ont ouvert le feu, à l'aube, sur un groupe de 50 enfants et jeunes gens qui dormaient dans la rue, près de l'église de Candelária. Cinq d'entre eux ont été tués sur le coup et deux autres dans l'enceinte du Musée d'art moderne. Un huitième a succombé à ses blessures quatre jours plus tard.

A la suite de l'indignation qu'a soulevée ce massacre, tant dans le pays qu'à l'étranger, quatre hommes - dont trois policiers - ont été inculpés de ce crime et d'autres suspects sont recherchés.

Les morts ont été identifiés, il s'agit de Paulo Roberto de Oliveira, 11 ans, Anderson Thome Pereira, 13 ans, Marcelo Candido de Jesus et Valderino Miguel de Almeida, âgés tous deux de 14 ans, deux jeunes de 17 ans appelés Gambazinho et Nogento, Paulo José da Silva, 18 ans et Marcos Antonio Alves da Silva, 22 ans.

Des "escadrons de la mort" - souvent des officiers en civil - procèdent à l'exécution extrajudiciaire d'adultes et d'enfants dans les zones urbaines du Brésil. Ces exécutions sont financées par des hommes d'affaires locaux qui souhaitent "nettoyer" leur quartier des personnes socialement indésirables, des voleurs et des petits malfaiteurs, ainsi que des enfants des rues qui ont pu eux-mêmes être impliqués dans des infractions pénales.

Le ministère de la Justice a annoncé que la police fédérale enquêterait sur les activités des "escadrons de la mort" dans l'Etat de Rio de Janeiro et dans d'autres Etats. Jusqu'à maintenant, dans la plupart des cas, les autorités brésiliennes n'ont pas terminé leurs enquêtes ni traduit les coupables en justice.

Prière d'envoyer des appels courtois saluant l'ouverture d'enquêtes sur les meurtres de Candelária, et demandant instamment que toutes les mesures soient prises pour protéger les enfants qui en ont été témoins et qu'une enquête soit ouverte sur tous les autres cas de ce genre et que les responsables soient traduits en justice, à : M. le Président Itamar Franco/Palácio do Planalto/Brasília D.F./Brésil.

**EGYPTE**

**Saad al-Din al-Shazli, 71 ans, ancien ambassadeur et commandant des forces armées égyptiennes, a été arrêté le 14 mars 1992 à l'aéroport du Caire, après 14 ans d'exil volontaire en Libye et en Algérie. On est resté sans nouvelles de lui pendant plusieurs semaines après son arrestation.**

**Saad al-Din al-Shazli avait été jugé par contumace en 1983 et condamné à trois ans d'emprisonnement pour avoir divulgué, dans un livre publié en 1981, des secrets militaires sur la guerre israélo-arabe de 1973.**

**En août 1992, la Cour suprême de sûreté de l'Etat (législation d'exception) a statué que la condamnation prononcée en 1983 devait être assortie du sursis. Toutefois, dans les jours qui ont suivi, la Cour suprême militaire a confirmé la peine de trois d'emprisonnement. La Cour suprême constitutionnelle a examiné les deux verdicts contradictoires mais n'a pas encore statué sur cette affaire. Dans l'intervalle, Saad al-Din al-Shazli demeure à l'isolement total à l'hôpital d'une prison militaire dans la banlieue du Caire.**

**AI est gravement préoccupée par la procédure inéquitable du procès de 1983. Celle-ci n'a pas été conforme aux normes internationales en la matière, telles qu'énoncées à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Egypte en 1982. Saad al-Din al-Shazli a été jugé par contumace et n'aurait pas eu le droit de faire appel. En outre, son procès s'est déroulé à huis clos et son avocat s'est vu interdire l'accès de la salle d'audience. Les autorités égyptiennes ont écrit à AI fin juillet 1992, disant que le procès de 1983 avait été équitable et que l'accusé avait interjeté appel mais qu'il avait été débouté.**

**Prière d'envoyer des appels demandant instamment l'ouverture d'un nouveau procès pour Saad al-Din al-Shazli, conforme aux normes internationales en matière d'équité des procès, ou sa relaxe, à : S.E. M. Mohamed Hosni Mubarak/Président de la République arabe d'Egypte/Palais Abedine/Le Caire/Egypte.**

**MYANMAR**

**U Shwe Ohn, 70 ans, avocat et président d'un parti politique interdit par la junte militaire, a été arrêté en décembre 1992 pour avoir mis en question le rôle de l'armée dans la politique et demandé que le pouvoir soit remis aux représentants élus du pays.**

**Il aurait été condamné en février à un an d'emprisonnement mais AI n'a pas d'autres précisions sur son procès ni sur les charges retenues contre lui.**

**Il avait exprimé ses critiques de la participation de l'armée dans les affaires de l'Etat dans un mémoire adressé à la Convention nationale, réunie dans le courant de cette année par le SLORC (Conseil d'Etat pour la restauration de la loi et de l'ordre), dirigeants militaires du Myanmar.**

**La Convention a été créée pour mettre en place des principes directeurs en vue de rédiger un projet de constitution. Le SLORC avait posé son propre principe selon lequel l'armée jouerait un rôle prépondérant dans l'avenir politique du pays. Après avoir repris le contrôle militaire du Myanmar en 1988, le SLORC avait aboli la Constitution et gouverne depuis lors par la loi martiale. Bien qu'il ait autorisé la tenue d'élections en 1990, le SLORC a refusé de réunir le parlement élu.**

**U Shwe Ohn est président de la Ligue démocratique pour les races nationales de l'Etat Shan, interdite en février 1992 par le SLORC en tant que parti politique légal. C'est un prisonnier d'opinion, arrêté uniquement pour l'expression pacifique de ses opinions politiques non violentes.**

**Prière d'envoyer des appels courtois demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'U Shwe Ohn, à : Senior General Than Shwe/Chairman, State Law and Order Restoration Council/Ministry of Defence/Signal Pagoda Road/Yangon (Rangoon)/Union du Myanmar (Birmanie).**

**LIBEREE**

Liana Barsegyan, qui avait été prise en otage avec sa soeur en avril 1992 en Azerbaïdjan, a été libérée. Son cas figurait dans le **\*\*Bulletin\*\*** d'août. On est sans nouvelles de sa soeur, Ulyana.

**SENEGAL****Torture et mauvais traitements**

Mody Sy, parlementaire de l'opposition récemment élu, a été arrêté en mai et détenu à la gendarmerie de Thiong, dans le centre de Dakar. Afin de le forcer à avouer qu'il avait fourni des armes pour l'assassinat d'un avocat connu de l'opposition, des officiers l'auraient suspendu entre deux tables pour lui administrer des chocs électriques aux doigts et aux organes génitaux. Lorsqu'il a été transféré en prison plusieurs jours après, Mody Sy avait les pieds encore engourdis et des cicatrices aux poignets et aux jambes à la suite de ses tortures.

Le 2 juin, l'avocat de Mody Sy a demandé l'examen médical de son client ; cet examen n'a eu lieu que neuf jours plus tard. L'avocat n'est toujours pas autorisé à consulter le rapport médical, et aucune enquête officielle n'aurait été ouverte.

Dans le courant du mois, le Procureur général a dit aux délégués d'AI qu'il n'avait pas ouvert d'enquête sur ces allégations parce qu'aucune plainte n'avait été enregistrée. Quand on lui a rappelé qu'il avait le pouvoir d'ordonner une enquête, il a dit qu'il attendait de recevoir le rapport médical.

Dans le contexte de la même affaire, Ramata Guèye, vendeuse de mangues, âgée de 20 ans, a été arrêtée le 14 juillet : elle est restée deux jours en garde à vue et a apparemment été maltraitée pour la forcer à révéler où se trouvait l'arme du crime. Après sa relâche, elle avait d'importantes contusions aux fesses et à la main droite, et un pouce luxé. Cinq jours après, elle continuait à uriner du sang.

Beaucoup d'éléments ont été rassemblés sur l'usage de la torture dans les affaires à caractère politique ; la torture est notamment infligée aux personnes suspectées de soutenir le mouvement séparatiste en Casamance (sud du Sénégal).

La torture paraît être systématiquement pratiquée au Sénégal, malgré l'engagement pris par cet Etat en 1991 - durant la session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies - en faveur de "l'éradication de ce crime odieux et barbare".

Le peu d'empressement des autorités à ouvrir une enquête au sujet de ces allégations de torture et l'existence apparente de matériel de torture à la gendarmerie de Thiong, sont venus renforcer des allégations persistantes dénonçant l'usage de la torture à l'encontre de suspects de droit commun.



**SIERRA LEONE****Libérations**

En juillet, 86 personnes détenues sans inculpation ni jugement à la Prison centrale de Pademba Road, à Freetown, ont été relâchées peu de temps après qu'AI eut demandé la révision des cas de 264 détenus politiques.

Selon les autorités, plus de 150 des détenus restants avaient eu des contacts avec les forces rebelles, combattant dans le sud et l'est du pays.

Un grand nombre de civils, y compris des femmes et des enfants, ont été arrêtés par les soldats à mesure qu'ils reprenaient le contrôle de territoires occupés par les rebelles. Aucune enquête sérieuse ne paraît avoir lieu pour vérifier s'ils soutenaient les rebelles ou collaboraient avec eux.

Certains prisonniers de la Prison centrale, dont plusieurs adolescents, pourraient être détenus sans éléments de preuve solides de leur participation à des activités rebelles. AI a demandé instamment une révision de ces cas et la libération des détenus contre lesquels il n'existe aucune preuve.

**SYRIE**

**Jusqu'à 15 ans de prison à l'issue de procès inéquitables**

**La Cour suprême de sûreté de l'Etat, à Damas, a condamné au moins 34 prisonniers politiques - dont beaucoup sont des prisonniers d'opinion - à des peines de prison atteignant 15 ans.**

**Après des années de détention et de procédures judiciaires non conformes aux normes internationales en matière d'équité, ces prisonniers ont été condamnés à des peines de trois à 15 ans pour avoir appartenu au Parti d'action communiste (PAC), non autorisé, ou avoir eu des liens avec lui. Egalement privés de leurs droits civils, ils risquent d'avoir des difficultés à trouver un emploi ou à quitter le pays quand ils recouvreront leur liberté.**

**Citons parmi les condamnés les prisonniers d'opinion Malik al-Asad and Rustum Ahmad Rustum, âgés de 39 et 40 ans, tous deux condamnés à 15 ans d'emprisonnement ; ils étaient détenus depuis 1982.**

**Comme les autres accusés, ils étaient inculpés de création d'associations et d'activités contre l'Etat, chefs d'accusation passibles de lourdes peines, dont la peine de mort. Les 34 prisonniers n'ont pas le droit de faire appel devant une juridiction supérieure ; la révision de leurs sentences dépend uniquement du ministre de l'intérieur. Al estime cependant qu'une telle révision ne constitue pas un recours en appel adéquat, tel que prévu par les normes internationales.**

**Les 34 personnes étaient parmi plus de 500 détenus politiques, y compris des prisonniers d'opinion, dont les procès ont commencé en juillet 1992. Tous ont dû répondre des mêmes inculpations ayant trait à des partis politiques non autorisés, tels que le PAC, le Parti communiste-Bureau politique (PCBP), le Parti Baath démocratique et socialiste, le Parti d'union arabe socialiste et l'Organisation populaire démocratique nassérienne.**

**Certains accusés sont emprisonnés depuis 1980 en vertu d'une législation d'exception en vigueur depuis plus de 30 ans, sans l'assistance d'un avocat et privés de tout contact avec l'extérieur. Beaucoup auraient été torturés.**

**Al a envoyé des observateurs à certaines audiences. Elle a demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les accusés jugés pour avoir exprimé sans violence leurs convictions profondes, et a exposé aux autorités son inquiétude au sujet des violations flagrantes du droit de tout accusé à un procès équitable.**

**A citer parmi ces violations les longues périodes de détention sans jugement - jusqu'à 13 ans dans certains cas. En outre les avocats de la défense n'ont pas eu libre accès aux dossiers des accusés ; certains d'entre eux se sont même vu refuser le droit de voir leur client en privé et de citer des témoins à décharge. La Cour n'a pas ordonné d'enquête sur les allégations de torture, ni d'examen médical. Les condamnés n'ont pu interjeter appel, les jugements de la Cour étant définitifs.**

**Parmi les prisonniers d'opinion, citons aussi Mufid Mi'mari du Parti communiste-Bureau politique et Usama Ashur al-Askari du PAC, détenus l'un depuis 1980 et l'autre depuis 1982. La soeur d'Usama, Doha Ashur al-Askari, ancienne étudiante de 29 ans, avait rejoint la clandestinité en 1986, quand les autorités ont commencé à la rechercher à propos d'activités liées au PAC. Arrêtée en février dernier, elle doit être jugée aussi.**

**PEROU****Tombes secrètes de victimes d'un massacre**

En juillet, quatre fosses collectives - censées contenir les restes de neuf étudiants et d'un professeur enlevés par l'armée il y a plus d'un an à l'Université de La Cantuta - ont été ouvertes par les autorités péruviennes, bien qu'AI ait demandé d'ajourner l'enquête.\* Un rapport indépendant indique que des éléments importants ont pu être perdus ou détruits du fait de procédures inadéquates.

Des restes d'êtres humains carbonisés ont été retirés en juillet de tombes peu profondes. Des clefs retrouvées à cet endroit étaient celles d'un bureau et de casiers de l'Université de La Cantuta, ainsi que de la porte de la maison d'un des étudiants portés disparus.

AI avait écrit au Procureur général pour lui demander d'interrompre les fouilles sur ce site, près de Lima, afin que des experts en anthropologie légale puissent y assister. Elle recommandait aussi des mesures de sécurité pour assurer la protection du site.

Les membres d'une mission d'enquête d'AI au Pérou ont assisté aux recherches dans les fosses collectives. AI a invité deux membres de l'\*\*\*Equipo Argentino de Antropología Forense\*\* (Equipe argentine d'anthropologie légale), organisation non gouvernementale, à rejoindre sa délégation en mission dans le pays pour mettre leur expertise au service de l'enquête.

Le ministère public ne les a cependant pas autorisés à aider les recherches. Les deux experts ont analysé les informations fournies par des témoins des fouilles.

Selon les conclusions du rapport des experts, les procédures d'excavation et de récupération des cadavres ont été inadéquates. Ils ont notamment critiqué l'absence d'une enquête en bonne et due forme sur les lieux ; l'absence de protection du site ; le caractère hâtif des fouilles, sans la méthode et les outils appropriés ; le transfert inadéquat des restes humains et le manque de vigilance apporté à préserver les éléments de preuve ; et enfin le fait que tout a été effectué sans le concours de spécialistes, notamment des experts en anthropologie légale et des archéologues.

Voir \*\*Pérou/"Disparition" d'un professeur d'université et de neuf étudiants\*\* AI Index : AMR 46/45/92, 46/09/93 ; et \*\*Pérou/Exécutions sommaires au Pérou : l'armée cherche à donner le change\*\* AI Index : AMR 46/12/93.

Le Congrès péruvien a voté en août l'extension de la peine de mort aux crimes de terrorisme - mesure qui paraît contraire à la Convention américaine relative aux droits de l'homme et à la forte tradition abolitionniste de l'Amérique latine.

Le texte en question, voté par 55 voix contre 21, figure dans la nouvelle Constitution du Pérou. La nouvelle Constitution doit être soumise à un référendum.

La nouvelle clause prévoit que "la peine de mort ne peut être appliquée aux crimes de trahison et de terrorisme conformément au droit interne et aux traités internationaux auxquels le Pérou est partie". Cependant, en étendant le champ d'application de la peine de mort dans la nouvelle Constitution, le Pérou enfreindrait la Convention américaine relative aux droits de l'homme qu'il a ratifiée en 1978. Cette Convention proscrit toute extension de la peine de mort et interdit son application aux infractions politiques ou pénales connexes.

AI estime que le Gouvernement péruvien, en élargissant l'application de la peine de mort, porterait gravement atteinte à l'esprit qui a permis de renforcer le système américain de protection des droits de l'homme au cours des deux dernières décennies.

**BURUNDI****Annonce d'une amnistie générale**

**Le nouveau président burundais, Melchior Ndadaye, ayant annoncé en juin une amnistie générale, on attend la libération de plus de 500 prisonniers politiques. L'amnistie sera appliquée sur une période de six mois, après sa ratification par le parlement.**

**Melchior Ndadaye est le premier président Hutu du Burundi. L'ethnie Hutu, majoritaire, a subi d'atroces violations des droits de l'homme aux mains des forces de sécurité, en grande partie recrutées chez les Tutsi.**

**Au nombre des prisonniers politiques appelés à bénéficier de l'amnistie se trouvent environ 400 Hutu accusés d'avoir participé à une attaque rebelle fin 1991. Environ 80 d'entre eux avaient été déclarés coupables à l'issue de procès inéquitables et cinq d'entre eux condamnés à mort.**

**Selon certaines informations, cependant, l'amnistie pourrait bloquer les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par le personnel de sécurité et des civils. Depuis 1965, ces forces ont procédé à des centaines de milliers d'exécutions extrajudiciaires.**

**ZAIRE****Des milliers de morts**

Depuis août 1992, la violence interethnique, encouragée ou tacitement approuvée par le président Mobutu Sese Seko et ses partisans, a fait des milliers de morts et déplacé des centaines de milliers de personnes.

Dans la région du Shaba, plus de 500 membres du groupe ethnique nomade des Luba ont été tués, et plus de 100 000 déplacés, lors d'attaques lancées par l'ethnie Lunda. L'ancien premier ministre Nguz a Karl-I-Bond, et le gouverneur régional Kyungu wa Kumwanza, deux alliés Lunda du président Mobutu, seraient les instigateurs de cette violence. Les Lunda accusaient les Luba de soutenir le premier ministre de l'opposition, Etienne Tshisekedi, d'exploiter les richesses du Shaba et d'enlever des emplois aux Lunda.

Dans le Nord-Kivu les attaques contre les Banyarwanda, lancées par les Hunde et les Nyanga en mars, auraient été encouragées par le gouverneur de la région ; celui-ci aurait suggéré que les Banyarwanda n'étaient pas des Zaïrois et promis que les forces de sécurité aideraient à les "exterminer". Au moins 3 000 personnes, Banyarwanda pour la plupart, ont été tuées et environ 200 000 déplacées.

Le gouverneur et son adjoint ont été suspendus de leurs fonctions fin juillet, mais il n'y a pas eu d'enquête officielle sur les massacres. Des membres des forces de sécurité auraient participé aux raids contre les Banyarwanda.

En août aucune sanction n'avait encore été prise à l'encontre des responsables des attaques dans le Shaba et le Nord-Kivu, apparemment parce que les victimes étaient des sympathisants de partis politiques opposés au président Mobutu.

**Légendes****page 1**

**Shin Sook-ja et ses deux filles, Oh Hae-won et Oh Kyu-won, arrêtées en Corée du Nord en 1986, au motif semble-t-il qu'Oh Kii-nam, mari de Shin Sook-ja, s'était enfui en exil. On ne sait pas où elles se trouvent.**

**page 2**

**Marcos Antonio Alves da Silva et l'un des douzaines d'enfants des rues qui vivent sur la place de Candelária.**

**page 7**

**Ramata Guèye**

**page 7**

**Malik al-Asad en 1982, avant son arrestation.**

**page 7**

**Rustum Ahmad Rustum en 1982, avant son arrestation.**

**encadré page 7**

**Mort en détention**

**Salah Jadid, prisonnier d'opinion, était détenu en Syrie depuis près de 23 ans, sans inculpation ni jugement ; il est mort soudainement le 19 août en détention. Sa famille a été informée qu'il était mort d'un choc bactériémique et d'insuffisance rénale aiguë.**

**page 8**

**Des enquêteurs creusent l'une des quatre fosses collectives censées contenir les restes des étudiants et du professeur "disparu" de La Cantuta.**

## **Permis de tuer assassinats politiques et "disparitions"**

Au cours des 30 dernières années, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés, ou ont "disparu" sans laisser de trace. Ils n'ont pas été les victimes de conflits armés mais de leurs propres gouvernements, qui les a sélectionnés du fait de leurs idées politiques, de leur origine ethnique, ou tout simplement parce qu'ils étaient pauvres ou vivaient dans un lieu "inapproprié".

Dans la seule décennie des années 80 les forces de sécurité iraqiennes ont tué des centaines de milliers de personnes ; celles de l'Ouganda en ont tué plus de 100 000 dans la région du Triangle de Luwero, entre 1981 et 1986. On a tué ou fait "disparaître" des dizaines de milliers de personnes à Sri Lanka et au Soudan. Des milliers d'autres sont mortes au Burundi, au Tchad, en El Salvador, au Guatemala, en Indonésie, au Pérou et aux Philippines. La liste n'est pas complète, et dans beaucoup de pays la tuerie s'est poursuivie dans les années 90.

Vers la fin des années 80, quand les juntes militaires et régimes totalitaires ont été remplacés par des gouvernements démocratiquement élus, on a salué l'avènement d'un "nouvel ordre mondial" - une ère où les Etats rendraient des comptes à leurs citoyens, observeraient les lois et veilleraient à promouvoir et protéger les droits de l'homme. Mais ces promesses se sont révélées fausses. Chaque année, les agents du pouvoir assassinent ou font "disparaître" des dizaines de milliers de personnes.

Au Rwanda, de la fin 1990 au début 1993, les forces gouvernementales, des groupes de civils et des rebelles ont massacré plus de 3 000 personnes lors d'un conflit armé dans le nord du pays. Durant les 18 derniers mois, une guerre civile au Tadjikistan, passée quasiment inaperçue dans le reste du monde, a fait 20 000 morts ; les forces gouvernementales et paramilitaires sont responsables de centaines d'assassinats politiques et de "disparitions". Quant au Gouvernement turc, bien qu'il ait promis des réformes en faveur des droits de l'homme, ses forces de sécurité ont été manifestement impliquées dans bon nombre des centaines d'assassinats politiques commis depuis 1991.

En Afrique du Sud, le bain de sang accompagnant le processus de réformes politiques conçu pour mettre fin à l'apartheid a atteint des proportions atroces. Depuis le début des négociations en 1990, plus de 10 000 Sud-Africains ont été tués dans des circonstances impliquant les forces de sécurité, ou, plus fréquemment encore, par des groupes armés agissant avec l'accord tacite des autorités.

La prolifération des conflits nationalistes, sécessionnistes et religieux menace toutes les régions du monde d'une escalade de la violence et d'une effusion de sang. Un seul horrible exemple - celui des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants tués dans la guerre atroce et sans merci en Bosnie-Herzégovine - suffit à tourner en ridicule le "nouvel ordre mondial".

Comment l'Etat peut-il impunément enlever et assassiner ses propres citoyens ? Certains pouvoirs ne s'efforcent même pas de justifier leurs actes, d'autres essaient de dissimuler leurs crimes. En Afghanistan, en Ethiopie, en Iraq et au Tchad, on a récemment découvert des fosses collectives contenant des milliers de victimes d'assassinats politiques et de "disparitions" non recensées jusqu'alors.

La plupart des Gouvernements se contentent de mentir ou de minimiser les faits. En juin 1989, à Beijing, quand les chars de l'armée chinoise ont avancé sur les manifestants pour la démocratie, le massacre qui a suivi a été montré sur les écrans de télévision du monde entier. Au moins un millier de personnes ont été tuées ; leurs cadavres ont été retrouvés par centaines dans les hôpitaux et à la morgue. Mais les autorités ont déclaré au début qu'il n'y avait eu aucune victime, et par la suite que seulement 200 civils étaient morts au cours d'affrontements entre soldats et manifestants.

Afin de bâillonner la critique, certains Etats déclarent que la violence est endémique dans leur société, ou qu'elle est le produit de tensions interethniques. La violence est bien entendu endémique dans toute société où l'on viole les droits de l'homme, et les tensions violentes entre communautés sont souvent engendrées et exacerbées par les politiques officielles.

En 1992, plus de 700 personnes ont été tuées au Kenya lors d'affrontements interethniques résultant apparemment de manœuvres politiques. Les faits indiquaient que l'un des groupes responsables était soutenu et financé par de hauts responsables gouvernementaux. Ce groupe était surnommé "les guerriers Kalenjin", d'après l'ethnie du Président.

A Bombay, capitale de l'Etat indien du Maharashtra, plus de 130 personnes ont été tuées par les forces de sécurité lors des émeutes qui ont suivi la destruction de la mosquée de Babri Masjid, à Ayodhya, en décembre 1992. La plupart appartenaient à la communauté islamique et, selon des témoins oculaires, la police s'est rangée du côté de la foule hindoue qui assaillait les musulmans.

Il est rare que les pouvoirs publics ordonnent ouvertement des assassinats politiques ou "disparitions" ; il recourt plutôt à des tractations clandestines et des camouflages sophistiqués. Les circonstances des assassinats politiques sont souvent imprécises ; seuls le comportement étatique et la répétition systématique de tels incidents indiquent qu'il s'agit probablement d'exécutions illégales.

En Irlande du Nord (Royaume-Uni), les forces de sécurité ont tué des douzaines de personnes depuis 1982 dans des circonstances suspectes - d'où les allégations impliquant que des partisans présumés de groupes armés de l'opposition ont été assassinés, au lieu d'être arrêtés. Le fait que le gouvernement refuse systématiquement d'ouvrir une enquête indépendante renforce ces allégations. Un officier supérieur d'un autre service de police a mené une enquête détaillée, mais les conclusions de l'enquête ont été occultées. Malgré les preuves d'irrégularités policières le gouvernement s'est refusé à instituer des poursuites, invoquant des considérations de "sécurité nationale" et d'"intérêt public".

En Colombie, les forces de sécurité éliminent leurs opposants sans recours à la justice. Selon le gouvernement, une grande partie des milliers de morts et de "disparus" seraient victimes d'"escadrons de la mort" qu'il est impuissant à contrôler. Pourtant chaque fois que ces cas se produisent, il s'avère que les "escadrons de la mort" agissent avec l'appui des forces armées colombiennes et sont souvent partie intégrante de la stratégie contre-révolutionnaire de l'armée.

En Afrique du Sud, les preuves de liens existant entre les "unités de choc" responsables d'assassinats politiques et les opérations clandestines de la police et de l'armée s'accroissent.

Dans beaucoup de pays les liens entre des "escadrons de la mort" et les forces de sécurité ont été mis en évidence ; mais l'Etat continue à invoquer le mythe d'"escadrons de la mort" indépendants, échappant à tout contrôle officiel. Un ancien militaire salvadorien explique le fonctionnement du système : "Au début de 1980, je me suis porté volontaire pour rejoindre ce qu'on appelle en El Salvador un "escadron de la mort". Toutefois, d'après mon expérience, l'"escadron de la mort" n'a pas d'existence indépendante en dehors des forces de sécurité et de l'armée salvadoriennes. C'est simplement un aspect des fonctions assignées d'office au personnel militaire quand il ne porte pas l'uniforme."

Souvent les conflits internes sont à la fois le prétexte, et le contexte, des tueries. Les forces israéliennes ont tué des centaines de civils palestiniens, y compris femmes et enfants, depuis le début du soulèvement palestinien appelé l'"intifada" en 1987. Les enquêtes sur ces meurtres, généralement superficielles, ont rarement abouti à des poursuites.

Uniquement dans les cinq premiers mois de 1993, dans les Territoires occupés, une trentaine d'enfants ont été abattus par les forces israéliennes. Un grand nombre paraissent avoir été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou d'autres mises à mort injustifiables.

Un militaire danois, le commandant Allan Hugstad, qui s'est rendu à Gaza en mai 1993 comme délégué d'AI, a vu des soldats israéliens tirer sur un groupe d'adolescents dans la rue : "Ces jeunes ne faisaient rien d'autre que regarder, comme moi, une patrouille israélienne qui s'avancait vers nous. Arrivés à une centaine de mètres de nous, les soldats se sont mis à tirer dans notre direction. Je n'ai entendu aucune sommation et les soldats ne paraissaient en aucun danger."



Le rôle du pouvoir dans les assassinats politiques et les "disparitions" ne se limite pas à la mort ou l'enlèvement de la victime. Un dispositif complexe existe dans le but de taire la vérité et de soustraire les coupables à la justice. L'impunité - c'est son nom - met les coupables de violations des droits de l'homme à l'abri des enquêtes, des poursuites et des sanctions.

Certains Etats font obstacle au cours de la justice en promulguant des lois garantissant l'immunité contre les poursuites aux membres des forces de sécurité qui violent les droits de l'homme. En novembre 1992, alors que les assassinats politiques continuaient en Afrique du Sud, le gouvernement a promulgué une nouvelle loi (\*\*Further Indemnity Act\*\*), garantissant une immunité effective à ceux qui violent les droits de l'homme. En Inde, la législation d'exception en vigueur dans les Etats indiens où le pouvoir est confronté à une rébellion armée, autorise les forces de sécurité à tirer pour tuer sans crainte de poursuites pénales, procès ou toute autre procédure judiciaire.

Parfois l'impunité est rétroactive. Quand des périodes de violations flagrantes s'achèvent, on veut tirer un trait sur le passé. On justifie la décision de laisser les atteintes aux droits de l'homme impunies au nom de la "réconciliation nationale".

En mars 1993, la Commission de la vérité, créée par l'ONU, a publié son rapport sur les violations des droits de l'homme commises dans le passé par les autorités et les forces d'opposition en El Salvador. Le rapport concluait à la responsabilité des forces gouvernementales pour les violations des droits de l'homme massivement commises durant 12 années de guerre civile. Mais moins d'une semaine après, le gouvernement promulguait une loi d'amnistie générale exemptant de toute poursuite ceux qui avaient commis des crimes contre les droits de l'homme avant 1992. Cette loi crée un dangereux précédent, et de graves violations des droits de l'homme continuent encore à se produire : les corps mutilés retrouvés dans les rues indiquent que les "escadrons de la mort" n'ont pas cessé leurs activités.

Au Cambodge, l'accord de paix de 1991 ne prévoyait pas de poursuites contre les auteurs des atrocités massives commises dans le passé. En mai 1993, le Parlement mauritanien a adopté une loi accordant l'immunité judiciaire aux membres des forces de sécurité pour tout acte délictueux commis entre 1989 et 1992 - période au cours de laquelle plus de 400 Mauritaniens ont été extrajudiciairement exécutés et des douzaines d'autres ont "disparu".

Quand l'impunité est de règle et permet aux forces de sécurité d'assassiner et de faire "disparaître" quotidiennement, la confiance du public dans un Etat de droit est réduite à néant, et aucun système judiciaire ne peut fonctionner efficacement.

Dans certains pays l'impunité a entraîné une prolifération de meurtres et d'enlèvements, avec l'élimination systématique de défavorisés des villes, de paysans et de marginaux. Les autorités nationales et locales se sont rendues complices d'assassinats politiques et de "disparitions" en s'associant officieusement à des milices civiles et à des tueurs à gages.

Au Brésil, des centaines de personnes - dirigeants communautaires et syndicaux, paysans, Indiens - ont été tuées par des hommes de main à la solde des propriétaires terriens, avec l'accord et même l'aide des autorités. Dans la grande majorité des cas les tueurs ont échappé à la justice. Les "escadrons de la mort", qui ont tué des centaines d'enfants des rues au cours de la seule année passée, et les policiers en uniforme qui ont abattu des personnes suspectées d'infractions pénales, bénéficient aussi de l'impunité.

L'impunité est un phénomène international, qui requiert en tant que tel une action d'envergure internationale. La décision de créer un tribunal international pour juger les crimes de guerre, relative à l'ancienne Yougoslavie, constituera un pas vers l'instauration d'un tribunal criminel international dont l'autorité judiciaire s'étendra au monde entier et qui sera habilité à juger les responsables d'atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

Les "droits de l'homme" sont un concept reconnu pour la forme par la plupart des Etats, mais appliqué par bien peu d'entre eux. Dans le monde entier des gouvernements continuent à ordonner ou couvrir les assassinats politiques et les "disparitions". Ces

gouvernements doivent prendre la résolution de mettre fin au massacre. Ils peuvent prendre une série de mesures efficaces : en premier lieu des mesures de prévention contre ces violations, et en outre, si de telles violations se produisent, ouvrir des enquêtes exhaustives, conduites avec la détermination de traduire les coupables en justice. Le cauchemar interminable des assassinats politiques et des "disparitions" ne prendra fin que si les Etats, individuellement et collectivement, ont la volonté politique d'agir.

#### **AI EN ACTION**

AI est en alerte permanente pour les situations d'urgence des droits de l'homme. Les cas de "disparition" sont instantanément signalés à travers le monde grâce au réseau d'Actions urgentes. Environ 50 000 personnes se mobilisent dans 78 pays pour envoyer des appels par courrier, télex, téléphone ou télécopie, pour la sécurité de la victime.

Quand des assassinats politiques sont signalés, il est trop tard pour que les Actions urgentes sauvent des vies. AI demande alors une enquête prompte et impartiale sur le meurtre, la protection des témoins et des familles des victimes, et des poursuites judiciaires contre les responsables.

Les Actions urgentes ne sont que le début de l'action d'AI au nom des victimes d'assassinats politiques et de "disparitions". Leurs cas sont mis en exergue par les Réseaux d'action régionale (RAN) ; nos campagnes/pays sont centrées sur leur sort. L'intervention de la communauté internationale est instamment requise, et l'ONU est alertée.

Et en même temps des centaines de groupes d'AI commencent à travailler sur les cas des victimes. Ces militants bénévoles - ils sont plus d'un million - sont la pierre angulaire des campagnes d'AI. Ils mobilisent leur communauté, font pression sur les gouvernements, aident les familles des victimes, font du lobbying pour amender les lois et sensibilisent l'opinion publique grâce à la presse et au travail d'éducation en matière de droits de l'homme. Ce mois-ci, AI lance une campagne internationale pour mettre fin aux assassinats politiques et aux "disparitions".

Cette campagne est axée principalement sur les gouvernements, mais elle demande aussi aux groupes politiques armés du monde entier de prendre les mesures minimales requises pour remplir leur obligation de respecter les droits fondamentaux de l'homme. AI lance un appel à ces groupes, leur demandant de mettre fin à la torture et aux assassinats et attentats meurtriers, notamment l'assassinat de civils et de prisonniers, et d'observer les normes humanitaires internationales.

Quand les Etats partout dans le monde foulent aux pieds les droits fondamentaux de leurs citoyens et ne tiennent pas compte des violations commises ailleurs, il incombe aux simples citoyens d'agir. Une pression publique concertée peut avoir des résultats positifs, même auprès des pouvoirs les plus répressifs. Ceux-ci disposent de l'artillerie lourde, mais nous avons les effectifs. Nous devons agir. Prenez part à notre campagne dès aujourd'hui !

#### **TERMINOLOGIE DE LA TERREUR**

Le terme "exécution extrajudiciaire" décrit une exécution illégale effectuée sur ordre des pouvoirs publics ou avec leur complicité. Le terme "assassinat politique" inclut les assassinats et attentats meurtriers commis par les groupes politiques armés.

Certains homicides par des agents de l'Etat sont légaux. Soldats et policiers peuvent tuer quand ils sont attaqués et doivent se défendre, ou en utilisant la force minimum nécessaire pour protéger des vies. De même, l'exécution d'un condamné à l'issue d'un procès équitable n'est pas universellement reconnue comme illégale - bien qu'AI considère que la peine de mort est contraire aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et doit être abolie.

Mais si une exécution illégale a lieu sur ordre officiel, ou résulte d'une politique officielle, si elle est effectuée par des forces qui ont le soutien des autorités, ou si celles-ci refusent d'enquêter sur le crime ou de poursuivre le coupable en justice, il s'agit alors d'une exécution extrajudiciaire - un assassinat politique dont l'Etat est responsable.

Certains gouvernements font tout simplement "disparaître" leurs opposants. Des centaines de milliers de personnes partout dans le monde, mises en détention par l'armée, la police ou d'autres agents de l'Etat, ont "disparu" sans laisser de trace. Nombre de "disparus" - la plupart d'entre eux sans doute - sont secrètement tués en détention mais les autorités se dégagent de toute responsabilité pour ces meurtres, niant que les victimes aient jamais été mises en détention.

Les "disparitions" ne sont jamais dues au hasard. Elles nécessitent une organisation complexe et de nombreux fonctionnaires. Il faut cibler et localiser la victime et des effectifs sont requis pour l'appréhender. Il faut mettre en place un dispositif pour cacher la victime et dissimuler toute trace de son passage. Un autre dispositif comportant de nombreux échelons administratifs doit être mis en place afin de faire obstacle aux efforts des familles, amis, avocats et militants des droits de l'homme qui cherchent à retrouver les "disparus".

Les "disparitions" punissent ceux qui restent. Du fait même du manque d'information sur le sort de leurs êtres chers, les familles s'accrochent à l'espoir que les "disparus" sont encore vivants, et ainsi sont parfois forcées à chercher toute leur vie la trace des proches qu'elles ont perdus. Bien peu de "disparus" sont revenus. Toutefois, en 1991 par exemple, plus de 300 prisonniers marocains ont été relâchés après plus de 18 ans de détention secrète : la triste vérité est que ce sont là des exceptions. Rien qu'au Maroc on ignore le sort de plus de 500 "disparus".

#### MYANMAR

Durant des années, les minorités ethniques des régions rurales et montagneuses éloignées ont été à la merci des forces armées, les **\*\*tatmadaw\*\***. Des milliers de leurs membres ont été tués parce qu'on les suspectait de soutien à la rébellion armée. Des centaines de milliers ont été astreints à travailler gratuitement comme porteurs, ou à effectuer d'autres tâches pour les patrouilles antirebelles des **\*\*tatmadaw\*\***.

Beaucoup - y compris des enfants et des femmes enceintes - sont morts d'épuisement ou de mauvais traitements. D'autres ont été tués pour avoir désobéi aux ordres, ou parce qu'ils n'avaient plus la force de travailler ; certains sont morts quand on les a forcés à traverser des champs de mines sous la menace des fusils, pour que les soldats traversent sans danger. Comme l'a dit une femme dont le cousin a été fusillé avec son enfant de deux ans (il avait refusé d'accompagner les troupes comme porteur) : "Il n'y a aucun moyen de protester contre un acte quelconque des autorités."

#### Abus commis par des groupes politiques armés

Des groupes politiques armés commettent des atrocités révoltantes partout dans le monde. Ils torturent, violent et mutilent des civils non armés. Ils prennent en otage des personnes inoffensives parfois à des fins d'échange, ou pour obtenir des concessions, et parfois les tuent. Il faut que ces crimes cessent et que leurs auteurs en répondent devant la justice. Mais ils ne peuvent jamais servir à justifier les meurtres ou les "disparitions" dont se rendent coupables les forces gouvernementales.

Dans la province indonésienne d'Aceh, un groupe armé, **\*\*l'Aceh Merdeka\*\***, combat pour l'indépendance depuis le milieu des années 70. Après la reprise du conflit armé en 1989, ses membres ont commis des violations des droits de l'homme, tuant notamment des civils en qui ils voyaient des informateurs. La réaction du Gouvernement indonésien a été violente et cruelle. Des milliers de soldats, y compris des unités d'élite antirebelles, ont été envoyés en Aceh. Leurs raids de destruction contre les villages et les meurtres qu'ils ont commis de sang-froid sont devenus habituels ; ils ont fait environ 2 000 victimes civiles. Certaines d'entre elles ont été exécutées publiquement ; d'autres ont "disparu" par centaines, ou ont été secrètement tuées, et des cadavres mutilés en décomposition ont été laissés dans les rues en guise d'avertissement.

Quels que soient les auteurs du crime - fonctionnaires ou dirigeants de l'opposition, les victimes de tels abus connaissent une douleur et des souffrances identiques.

Jusqu'à ces derniers temps, AI ne signalait pas ses préoccupations aux groupes politiques armés, tout en dénonçant et en réprouvant la torture et le meurtre des détenus aux mains de ces groupes. En 1991, l'organisation a résolu de s'opposer activement aux assassinats et attentats meurtriers, et à la prise d'otages par ces groupes d'opposition armés.

Dans les Amériques, des insurgés se sont attaqués à des civils non armés pour atteindre leurs objectifs - notamment au Pérou, où le Parti communiste du Pérou, Sentier lumineux - a tué des milliers de gens dans sa campagne pour renverser le gouvernement.

**Au Moyen-Orient, les forces kurdes qui contrôlaient des territoires dans le nord de l'Iraq ont enlevé ou tué de nombreuses personnes. En Israël et dans les Territoires occupés, des abus semblables ont été commis par des groupes palestiniens armés tels que le **\*\*Fatah\*\*** et le **\*\* Hamas\*\***.**

**Le Parti des travailleurs du Kurdistan (en Turquie), ainsi que le groupe basque armé ETA en Espagne, ont tué des civils arbitrairement et de sang-froid. En Irlande du Nord, des membres de l'IRA (Armée républicaine irlandaise), et des groupes protestants en faveur de l'union tels que **\*\*l'Ulster Volunteer Force\*\*** et **\*\*l'Ulster Defence Association\*\*** ont ciblé et assassiné des particuliers, et tué des gens au hasard.**

**La RENAMO (Résistance nationale du Mozambique) a mutilé et tué des prisonniers et s'est attaquée à des civils non armés pendant près de deux décennies. Les dirigeants de la RENAMO ont toujours refusé de reconnaître ou d'empêcher ces violations.**

**Les groupes politiques armés n'ont pas à faire respecter un système de justice préétabli, et ne sont pas non plus tenus par les conventions internationales au respect des droits de l'homme. Néanmoins certains groupes armés d'opposition ont bénéficié du soutien d'Etats liés par ces conventions. Aux Etats-Unis, durant les années 80, le gouvernement a fourni un appui politique, matériel et tactique au **\*\*contra\*\***, groupe armé opérant au Nicaragua, qui a enlevé et assassiné des centaines de paysans dans son combat pour renverser le gouvernement sandiniste. Les forces de sécurité sud-africaines ont fourni un appui similaire à la RENAMO.**

**AI ne prend pas position sur la légitimité d'une rébellion armée, mais elle est extrêmement préoccupée par le sort des milliers de personnes qui, bien que restées en-dehors du conflit, sont néanmoins enlevées ou tuées par des groupes politiques armés partout dans le monde. Sa nouvelle orientation vise à prévenir ces abus en persuadant les groupes armés d'opposition de respecter certaines normes fondamentales.**

**Personne - militaire ou rebelle - n'a le droit de prendre des otages ni de torturer ou de tuer ceux qui sont en son pouvoir. Ce principe est le fondement même du droit humanitaire international. Lorsqu'il est enfreint, il n'y a plus d'espoir de parvenir à la justice et à la paix.**

## **Légendes**

### **page 1**

**Iraq : Cette femme et ses enfants étaient parmi quelque 5 000 habitants d'Halabja anéantis en mars 1988 dans une attaque à l'arme chimique par les forces de sécurité irakiennes.**

### **page 4**

**Bande de Gaza : Rana Abu Tuyer, 11 ans, abattue par des membres des forces de sécurité israéliennes alors qu'elle allait acheter du lait.**

**Colombie : Corps de personnes menant une enquête judiciaire sur les meurtres et "disparitions", elles-mêmes victimes d'une embuscade et abattues par un "escadron de la mort" en 1989 dans la région de Magdalena Medio.**

### **page 5**

**Philippines :**

**Chris Batan enquêtait sur les violations des droits de l'homme lorsqu'il a été pris dans une embuscade et abattu en février 1993 par l'une des douzaines de forces paramilitaires semi-officielles du pays.**

### **page 6**

**Bosnie-Herzégovine : Des femmes assistent au déchargement de la dépouille de leurs maris. Des centaines voire des milliers de civils ont été tués par les forces régulières et irrégulières, et des milliers de personnes sont portées disparues de l'ex-Yougoslavie, où une guerre civile sans merci fait rage depuis juin 1991. Toutes les parties au conflit ont commis de graves abus.**